

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Fonds de Solidarité Logement

→ Dérogations 2026



Modalités de dépôt des dossiers à titre dérogatoire

Document à destination des partenaires — Dérogations 2026

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le dépôt à titre dérogatoire

Le Fonds de Solidarité Logement est un outil de solidarité auprès des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement décent.

Dans certaines situations spécifiques, un dossier peut être déposé à titre dérogatoire : lorsque les critères classiques ne sont pas remplis mais que la situation du ménage justifie un examen particulier.

Le dossier doit être dûment complété, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Objectifs du document

- Clarifier les cas de dérogation possibles
- Faciliter le dépôt des dossiers par les partenaires
- Harmoniser les pratiques

Le dépôt d'autres types de dérogations reste possible sous réserve de la complétude du dossier, qui doit impérativement être accompagné d'une note administrative ou sociale précisant les motifs de la demande ainsi que les actions mises en œuvre avec le ménage afin de faciliter son accès ou son maintien dans le logement.



Aide au maintien (loyer et/ou fluides)

Contexte

Ménages dont les ressources dépassent le plafond de 1,5 RSA, confrontés à une difficulté ponctuelle liée à une régularisation.

Pour quel type d'aide ?

- › Impayés de loyer
- › Impayés de fluides (gaz / électricité)

Sous quels critères ?

- Ressources entre 1,5 et 2 RSA
- Facture de régularisation uniquement
- Ménage à jour des paiements courants

Document indispensable

- Note sociale ou administrative précisant l'origine de la dette et les démarches entreprises

Point de vigilance

Ne concerne pas les impayés cumulés sur plusieurs mois avec récurrence.



Maintien loyer (plafond atteint)

Contexte

Ménages ayant atteint le plafond d'intervention du FSL : 1 200 €.

Pour quel type d'aide ?

- › Aide au maintien – loyer (parc social)

Sous quels critères ?

- Logement du parc social
- Régularisation de charges
- Loyer + charges internalisées à jour

Document indispensable

- Note sociale ou administrative précisant l'origine de la dette et les démarches entreprises

Point de vigilance

Vérifier que le dépassement du plafond est bien justifié.

Maintien fluide (eau)

Contexte

Difficulté ponctuelle liée à une consommation d'eau (ex. : fuite).

Pour quel type d'aide ?

- › Impayés d'eau (Iléo)

Sous quels critères ?

- Ressources 1,5 à 2 RSA
- Double reprise de paiement

Document indispensable

- Note sociale ou administrative précisant l'origine de la dette et les démarches entreprises

Point de vigilance et rappel

Analyser le niveau de consommation.

Rappel : les demandes liées au Dispositif Chèque Eau se font en complément du FSL. En cas d'éligibilité, la demande de FSL doit être prioritaire.



Taux d'effort – aides au maintien

Contexte

Possibilité de déroger aux seuils classiques de taux d'effort, soit 33 %.

Pour quel type d'aide ?

- › Aides au maintien (voir détail ci-dessous)

Sous quels critères ?

Les critères

- › **Mutation bloquée pour sous-occupation du fait d'une dette de loyer**
- › **OU**
- › **Baisse de revenus temporaire ET**
Logement adapté à la composition familiale

Pour les aides suivantes

Entre 33 et 40 %

Parc social

- › Aide au maintien fluides (gaz / élec / eau) ou loyer

Parc privé

- › Aide au maintien fluides (gaz / élec / eau)

Supérieur à 40 %

Parc social

- › Aide au maintien fluides (gaz / élec / eau) ou loyer

Documents indispensables

- Note sociale ou administrative
- Justificatifs complémentaires

Point de vigilance

L'argumentaire est indispensable pour démontrer la capacité du ménage à se maintenir durablement dans son logement.



Taux d'effort – aides à l'accès logement identifié

Contexte

Possibilité de déroger lorsque le taux d'effort est compris entre 33 et 40 % du montant du loyer.

Pour quel type d'aide ?

- › Aide à l'installation + garantie loyer dans le parc social

Sous quels critères ?

- Logement du parc social
- Taux d'effort loyer entre 33 et 40 %

Documents indispensables

- Note sociale ou administrative
- Justificatifs complémentaires

Point de vigilance

L'argumentaire est indispensable pour démontrer la capacité du ménage à accéder à un logement adapté.

Ménages percevant l'AAH

Contexte

Situation spécifique pour les bénéficiaires de l'AAH.

Pour quel type d'aide ?

- › Impayés de loyer – parc social ou parc privé
- › Impayés de fluides (gaz / électricité / eau)

Sous quels critères ?

- Personne isolée (I+0)
- Taux d'effort < 33 %
- Ressources de 1,5 à 2 RSA

Documents indispensables

- Note sociale ou administrative

REPÈRES

✓ Bonnes pratiques partenaires

✓ À faire

- Rédiger une note argumentée
- Expliquer le caractère dérogatoire
- Fournir un dossier complet

✗ À ne pas faire

- Dossiers incomplets
- Absence de justification